

Département de la Gestion mobilière

Direction de la Gestion mobilière

Boulevard du Nord 8  
5000 Namur

N° Entreprise : BE 0316.381.138

**Contact Commande :**

GEMINE Vincent ☎(+32) 081/772212 📠(+32) 081/773544 @vincent.gemine@spw.wallonie.be

BON DE COMMANDE N° BC2009001  
(à mentionner sur tout document en rapport avec cette commande)  
Visa N° 2011103

LYRECO BELGIUM  
Rue du Fond des Fourches, 20  
4041 Herstal

TVA : BE406469194

Adresse de Livraison :	Adresse de Facturation :
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement Direction fonctionnelle et d'appui Direction fonctionnelle et d'appui - Jambes O3000100A Avenue Prince de Liège 15 5100 Jambes(Namur)  Contact : STEVIGNY Maxime ☎ (+32) 081/336182 📠 (+32) 081/335840	SPW Budget, Logistique et Technologies de l'Information et de la Communication Département de la Gestion mobilière T0050000 Boulevard du Nord 8 5000 Namur Contact : Facturation DGM ☎ 081/77 25 53 @ facturation.dgm@spw.wallonie.be

Réf. Marché : T0.05.01 18K022 Lot 4, Lot 6, Lot 9	Réf. Offre :
Réf. Libre :	Délai de livraison (jours calendrier): 5 jours

Référence et libellé article/service	Qté	Cond	PU HTVA	Total HTVA	Taux TVA
[7143498] Imprimante d'étiquettes professionnelle Brother P-touch D600VP, Azerty	1	1	123,38	123,38	21%
[994264] TWINCO CORBEILLE EN METAL 15L NOIR	2	1	7,51	15,02	21%
[7379221] FELLOWES AUTOMAX 150C AUTOFEED SHREDDER	1	1	255,01	255,01	21%
[5478982] FELLOWES COSMIC 2 MACHINE A PLAST A3	1	1	62,98	62,98	21%



# Wallonie service public SPW

Département de la Gestion mobilière

Direction de la Gestion mobilière

Boulevard du Nord 8  
5000 Namur

N° Entreprise : BE 0316.381.138

Date : 05 NOV. 2020

Page 2/2

BON DE COMMANDE N° BC2009001  
(à mentionner sur tout document en rapport avec cette commande)

LYRECO BELGIUM  
Rue du Fond des Fourches, 20  
4041 Herstal

TVA : BE406469194

Commentaire :	Devise	Total HTVA	Total TVA	Total TVAC
		EUR	456,39	95,84

**Modalités :**

Le paiement des factures d'achat est effectué dans les 30 jours calendrier à compter de la date à laquelle les formalités de réception provisoire sont terminées, pour autant que le pouvoir adjudicateur ou l'organisme conventionné soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

Le paiement des factures d'entretien est effectué dans les 30 jours calendrier à compter de la réception de la facture d'entretien régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

Aucune facturation partielle ne sera admise sans accord préalable du pouvoir adjudicateur ou des organismes conventionnés: à un bon de commande doit correspondre une seule facture

**Modalités de Livraison :**

Aucune livraison partielle n'est admise sans l'accord préalable du pouvoir adjudicateur : à un bon de commande correspond une livraison.

De plus, l'adjudicataire doit :

- \* Prendre contact avec le service (mail ou téléphone) pour lequel commande a été passée afin de convenir des dates et heures de livraison possibles
- \* décharger à l'étage du service pour lequel commande a été passée
- \* reprendre les emballages (palette,...)

SCHOELING Olivia

DIRECTEUR